

MULTIMÉDIA

Rapport de fin de stage CONFIDENTIEL

(Destinataires : direction du CFJM, employeur et stagiaire)

**A renvoyer au CFJM selon le délai indiqué dans le mail accompagnant ce formulaire
par poste ou par e-mail à : secretariat@cfjm.ch**

Nom et prénom du (de la) stagiaire :

Année de naissance : Lieu de domicile :

Média(s) : Début de stage en entreprise:

Volée :

Déjà inscrit(e) au Registre Professionnel ? OUI NON

Si OUI, à quelle date ? A quelle section d'impressum ?

Maître de stage (nom, prénom, média) :

Pour les stagiaires mensualisés

1a. Dans quelles rubriques ou quels secteurs du média le (la) stagiaire a-t-il (elle) travaillé durant la période ?

Pour les stagiaires libres

1b. Titres des principaux médias auxquels le (la) stagiaire a collaboré :

2. Le (la) stagiaire a-t-il (elle) exercé d'autres activités durant ce semestre (par exemple période au sein d'autres rédactions ou médias, formation spécifique, responsabilités particulières, etc.) ?

3. Précisions sur la nature des relations maître de stage / stagiaire (contacts réguliers, épisodiques, suivis, correction systématique du travail, etc.) :

4. Appréciations du maître de stage sur le travail du (de la) stagiaire pendant ce semestre (qualités particulières, lacunes à combler, etc.) :

Rédacteur multimédia

5. Dans les domaines spécifiés ci-dessous, le travail du (de la) stagiaire considéré sur l'ensemble de la période appelle les qualifications suivantes :

COCHER CE QUI CONVIENT, SVP (cliquer ou barre d'espace)

	Très bien	Bien	Moyen	Faible	Insuffisant
a) rédaction (clarté, concision, esprit de synthèse)	<input type="checkbox"/>				
b) sûreté de l'information	<input type="checkbox"/>				
c) hiérarchisation de l'information	<input type="checkbox"/>				
d) pertinence des outils web utilisés (photo, sonores, vidéos)	<input type="checkbox"/>				
e) diversité, richesse des ajouts multimédia	<input type="checkbox"/>				

f) autres précisions :

Remarques particulières du maître de stage :

Lieu et date :

SIGNATURE MAÎTRE DE STAGE

SIGNATURE STAGIAIRE

.....
ARTICLE 5 DE L'ACCORD SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JOURNALISTES : Deux fois par année et après avoir donné connaissance au stagiaire de ses appréciations, le maître de stage remet un rapport sur l'accomplissement du stage à la direction de la formation professionnelle, à l'éditeur (sauf pour les stagiaires libres) et au stagiaire. Ce rapport, établi sur une formule préparée par le CFJM, n'est pas communiqué à des tiers.